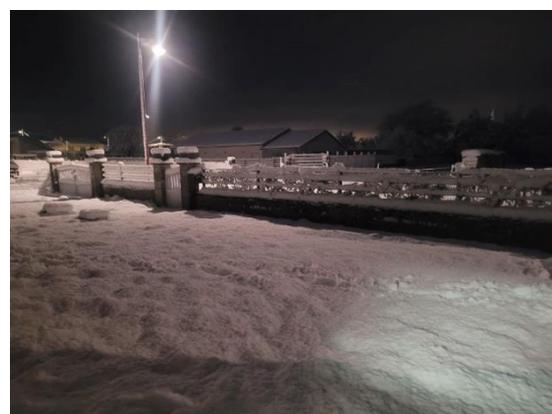
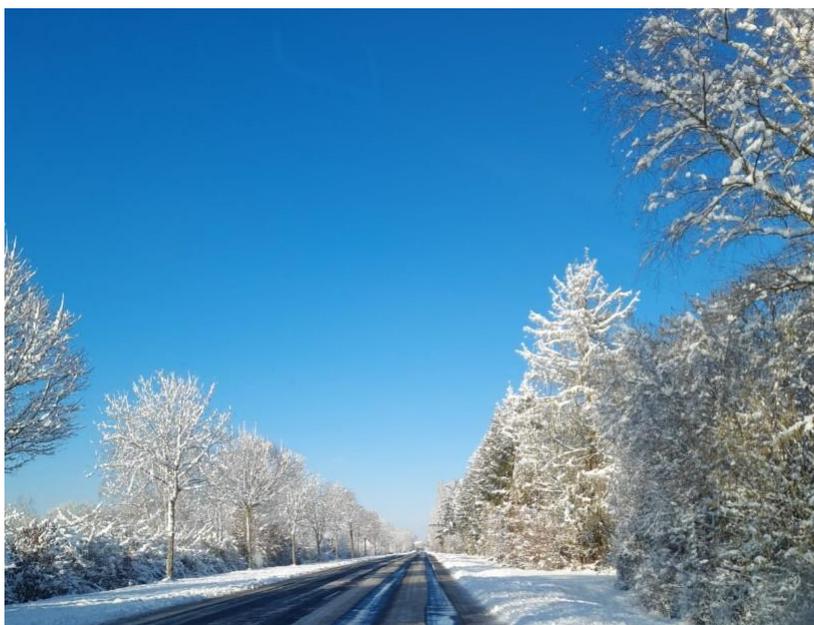




Numéro 76
Février 2023

LA GAZETTE THIEBAUMENILOISE





COMMUNE DE THIEBAUMENIL

26 Rue de l'Église 54300 THIEBAUMENIL

Tél : 03 83 42 92 22

Mail : mairie.thiebaumenil@orange.fr

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/commune.thiebaumenil.3/>

Instagram : <https://instagram.com/mairiethiebaumenil>

Site internet : www.thiebaumenil.mairie54.fr

Application Intramuros

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- mardi : de 17 h 30 à 19 h 00
- vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00

Défibrillateur extérieur : situé au 26 rue de l'église, sur la façade de la mairie

Nombre d'habitants au 01/01/2023 : 390 (source INSEE)

Numéros de téléphone utiles :

Service d'aide médicale urgent : 15

Sapeurs-Pompiers : 18

Police secours-Gendarmerie : 17

Urgence Européennes : 112

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de

Luneville à Baccarat

ADRESSE : 11 Avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE

Tél : 03 83 74 05 00

Mail : accueil@delunevilleabaccarat.fr

Site internet : www.delunevilleabaccarat.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Mardi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

ORDURES MÉNAGÈRES :

Conseils et infos sur le nouveau site Internet dédié aux déchets : www.trions.fr

Par téléphone : 0 800 710 387 (numéro vert)

Par mail : contact@trions.fr

L'accès à l'accueil du service de Prévention et de gestion des déchets s'effectue à hauteur du numéro 11^{bis} de l'avenue de la Libération à Lunéville. Le parking, avec des places réservées au public se situe au fond, à gauche.

Les horaires d'ouverture

- Lundi : 9 h 00 à 12 h 00 / 14 h 00 à 17 h 00
- Mardi : 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00 / 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi : 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 / 14 h 00 à 17 h 00

Jours de collecte pour Thiébauménil :



Ordures ménagères

Vendredi - Semaine paire*

*La collecte a lieu tous les quinze jours. Merci de sortir votre bac, la veille de la collecte.



Sac jaune

Vendredi - Semaine impaire*

*La collecte a lieu tous les quinze jours. Merci de sortir vos sacs, la veille de la collecte.

VOITURE LULU AUTOPARTAGE

Informations et réservation

www.lulu-autopartage.fr

Tél. : 0 800 60 70 62



Utilisation en 2022, du véhicule situé sur le parking de la salle polyvalente

	Nombre d'utilisateurs	Distance effectuée en KM	Durée d'utilisation en heures
Formule confort pour utilisateurs abonnés	90	6522.33	474.35
Formule FLEX pour utilisateurs non abonnés	13	1172.19	43.62
Autres utilisateurs	15	917.03	83.10
Maintenance du véhicule	8	36.50	59.05
TOTAUX	126	8648.05	660.12

TARIFS APPLIQUÉS

Salle polyvalente, située 32 RD 400 :

Week-end et jours fériés

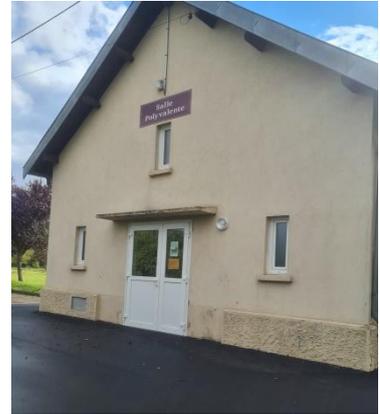
- Habitant : 220 €
- Extérieur : 380 €

Journée (du lundi au vendredi, hors jours fériés)

- Habitant : 140 €
- Extérieur : 230 €

Activités commerciales

- Week-end : 400 €
- Journée (du lundi au vendredi) : 250 €



A ces prix s'ajoutent :

- la consommation du gaz : 10 € le premier m³ puis, 8 €
- option : utilisation de la poubelle : 20 €

Caution à verser au moment de la demande de location : 760 €



Salle socioculturelle, située 22 rue de Strasbourg

Cette salle n'est plus louée, elle est mise à disposition du club des Aînés, des associations locales ou intercommunales.

Cimetière :

- concession 30 ans : 60 €
- concession pour cave urne 30 ans : 60 €



Columbarium :

- concession 1 case, 15 ans : 458 €
- concession 1 case, 30 ans : 763 €



BON À SAVOIR

JOURNÉE D'APPEL

Tous les jeunes Français, garçons et filles, dès 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, afin d'effectuer la journée d'appel de préparation à la défense.

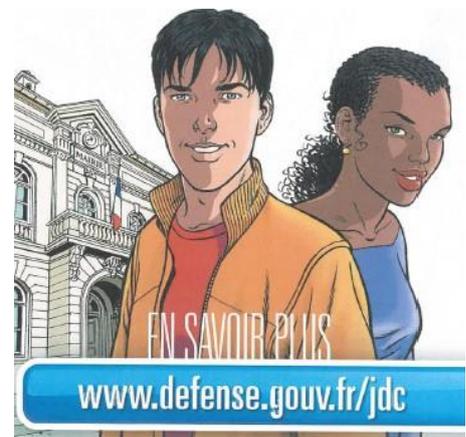
Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



BESOIN D'UNE CARTE D'IDENTITÉ OU D'UN PASSEPORT :

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site officiel de l'ANTS (Agence Nationale des titres sécurisés).

Ce site est accessible: avec l'identifiant et le mot de passe de l'un de vos comptes suivants : FranceConnect, Impots.gouv, Ameli, MSA ...



Vous obtiendrez un numéro de pré-demande et/ou un QR code à la fin de la démarche et qu'il faut conserver.

Ensuite vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Lunéville, pour finaliser la demande, et apporté les documents justificatifs qui vous seront demandés (carte périmée, photo, justificatif de domicile...)

Mairie de Lunéville pour prise de rendez-vous :

- https://web.mairie-luneville.fr/prise_rdv
- cartes d'identité (03 83 76 48 81 - 03 83 76 23 12 - 03 83 76 24 01)
- passeport (03 83 76 48 81 - 03 83 76 23 12 - 03 83 76 24 01)

BESOIN D'UNE CARTE GRISE

L'intégralité des demandes sont à effectuer sur le site officiel de l'ANTS et UNIQUEMENT sur le site (ou en s'adressant à un garagiste agréé par la préfecture).



URBANISME :

Pour vos demandes de permis de construire ou de déclaration préalable vous pouvez :

- Soit déposer vos dossiers papier en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat
- Soit de manière dématérialisée sur le site : <http://www.e-permis.fr>

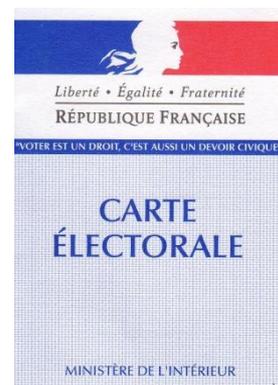
LISTE ÉLECTORALE

Pour s'inscrire sur la liste électorale vous pouvez :

- soit vous présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, afin de remplir un formulaire. Vous devrez vous munir de votre carte d'identité ou de votre passeport et d'un justificatif de domicile.

-soit effectuer votre demande d'inscription en ligne sur « **FranceConnect** ».

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de la commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.



A noter : Pour les jeunes ayant 18 ans et ayant effectué leur journée d'appel de préparation à la défense, l'inscription se fait automatiquement, sous réserve qu'ils n'aient pas déménagé entre temps.

État civil de l'année 2022

Bienvenue



Mya COLAS

Augustin COSTE

Félix MATHIEU COLIN

Aure MOSSER

Jean-Michel KOWALCZYK
et Claire SARTELET

Félicitations



Sincères condoléances



André FRICHEMENT

Jean DUMAS

Message à l'intention des nouveaux habitants

Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous vous invitons à vous présenter en mairie, afin que nous puissions vous donner diverses informations utiles (ramassage des ordures ménagères, accès aux déchetteries, inscription scolaire, recensement à la journée de défense et citoyenne pour les jeunes âgés de 16 ans, renouvellement de la carte d'identité, urbanisme, les diverses manifestations associatives).



Au fil du conseil

Extrait des décisions depuis la dernière gazette

Collecte des mobiles usages : cérémonie pour la plantation des arbres.

Il est rappelé au conseil municipal que la commune a participé du 04 octobre au 30 novembre 2021 à l'opération « Collect'mobile – Un geste pour ma ville » en collaboration avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle et Orange.

10 kg de téléphones et accessoires ont été collectés ce qui a permis à la commune de recevoir le premier prix de cette opération à savoir un bon pour des arbres fruitiers.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide que ces arbres soient plantés derrière l'école, dans le verger existant. Cette plantation sera l'occasion d'une petite cérémonie le vendredi 11 mars 2022 en présence des enfants et de représentants de chez Orange.

Adhésion à la mission RGPD proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Il est présenté à l'assemblée, le projet d'adhésion au service d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au service d'accompagnement du CDG pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité
- d'autoriser le maire à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission

Fête patronale (3^{ème} dimanche de septembre).

Le conseil municipal est informé que plusieurs forains ont demandé à participer à la fête patronale du 18 septembre 2022.

Propositions :

- d'un stand de tir, d'un crève ballons, d'une barbe à papa, d'un château gonflable,
- d'une confiserie, d'une pêche aux canards,
- d'un manège, de voitures à pédales (payant pour la commune mais gratuit pour les enfants)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la venue de ces différents forains, et précise que le manège sera loué par la commune comme les années passées ce qui permet un accès gratuit aux enfants,

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	77 208,43
Recettes	38 171,57

Fonctionnement

Dépenses	223 222,62
Recettes	308 114,57

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-39 036,86
Fonctionnement :	84 891,95
Résultat global :	45 855,09

Affectation des résultats 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	84 891,95
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	39 036,86
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 855,09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	39 036,86

Fixation des taux d'imposition pour 2022.

Mme le maire présente au conseil municipal, l'état de notification des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2022 établi par les services fiscaux.

Les membres du conseil, après avoir pris connaissance des bases d'imposition, des taux et du produit fiscal attendu, à l'unanimité décide de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière (bâtie) : 25,49%
- Taxe foncières (non bâtie) : 14,54%

Subventions accordées par la commune pour 2022.

Mme le Maire propose au conseil municipal de définir le montant des subventions accordées par la commune pour l'année 2022.

Le conseil municipal, décide de verser :

- A.D.M.R. : 550 € (à l'unanimité)
- Restos du cœur : 100 € (6 pour – 4 contre)
- Association les P'tites Ardoises : 200 € (à l'unanimité)

Vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2022, comme suit :

Investissement

Dépenses	130 222,86
Recettes	130 222,86

Fonctionnement

Dépenses	242 629,70
Recettes	242 629,70

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable m 57 au 01 janvier 2023.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la mise en place de la nomenclature comptable M 57 à compter du 01 janvier 2024. Elle rappelle le contexte réglementaire et institutionnel. Elle propose au conseil municipal d'adopter la mise en œuvre de la M 57 à compter du 01 janvier 2023 et informe de l'accord de principe du comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Vu l'avis favorable du comptable,

- Décide d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 01 janvier 2023
- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Thiébauménil

CDG 54 – consultation pour le renouvellement du contrat de groupe d'assurance statutaire.

Mme le Maire rappelle que la commune a adhéré au contrat de groupe pour l'assurance statutaire auprès de CNP par délibération 033/2018 du 11 octobre 2018. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Mme le Maire présente le courrier du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle qui informe qu'il va remettre en concurrence ce contrat et demande aux collectivités si elles souhaitent faire partie de cette consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

La commune de THIEBAUMENIL charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'IRCANTEC

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

ONF – devis travaux sylvicoles.

Mme le maire présente au conseil municipal la proposition de l'ONF concernant des travaux dans les parcelles 17 et 18 :

- Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) au tracteur pour un montant de 3 418,90 € HT
- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (< 5-7 cm) pour un montant de 820,56 € HT
- Nettoyement dans les accrus post-tempête pour un montant de 4 563,67 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les travaux préalables à la régénération et la maintenance de cloisonnement sylvicole du devis de l'ONF pour un montant de 4 239,45 € HT (soit 4 663,41 € TTC)

Devis pour bois façonné et livré.

Mme le maire présente au conseil municipal le devis de « AEIM – Les ateliers pro » concernant les travaux de façonnage et la livraison de bois de chauffage aux administrés.

- Façonnage : 39,00 € HT du stère
- livraison : 6,00 € HT du stère

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient l'offre de « AEIM – Les ateliers pro » pour le façonnage et la livraison du bois aux tarifs mentionnés ci-dessus.

CCTLB – renouvellement de la convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

Mme le Maire rappelle que depuis 2015, l'état n'instruit plus nos demandes d'autorisations des sols (AOS) (permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme....)

Elle rappelle que la commune a signé une convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) avec la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat. En raison de l'échéance de celle-ci, il est proposé d'envisager le renouvellement de ladite convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-Accepte de renouveler la convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) avec la CCTLB à compter du 01 juillet 2022

Devis silhouettes de prévention.

Mme le maire présente au conseil municipal le devis de la société PIETO pour des silhouettes de prévention.

- PIETO classic : 1 290 € HT
- Système de fixation : 75 €
- Option kit bolt boulons indémontables : 33 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de commander :

- 2 « PIETO Classic » de couleur pourpre, avec système de fixation et l'option kit bolt boulons indémontables

Organisation du 14 juillet 2022.

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années, la commune et Maison pour Tous participent ensemble pour l'organisation du 14 juillet.

La commune prend à sa charge : la quiche républicaine, l'apéritif, les feux d'artifices ainsi que les lampions.

Maison pour Tous prend en charge : le concours de pêche, le concours de pétanque, le lâcher de ballons, la buvette et le repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette organisation.

Réfection du CC de St Clément à Laneuveville-aux-Bois - Devis

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la décision de réaliser des travaux sur le chemin de Saint Clément à Laneuveville-aux-Bois car il est détérioré à certains endroits et informe de la subvention obtenue.

Elle présente le devis dans le cadre de la convention avec MMD54.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise Thiriet d'un montant de 20 666,96 € HT (soit 24 800,36 € TTC)

Bois livré et affouages - tarifs

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente du bois pour 2022 / 2023 et de fixer les modalités d'attribution des parts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

AFFOUAGES

- fixe le prix du stère à 9,00 € pour le lot attribué
- décide qu'il ne sera délivré qu'une part de bois par feu (par maison)
- valide et approuve le règlement d'affouage qui devra être signé par tous les affouagistes

BOIS LIVRE

- fixe le prix de vente de bois façonné et livré à 54,00 € HT le stère

Projet vidéoprotection

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 041/2021 du 16 septembre 2021 concernant ce dossier.

Le 17 juin, le Major BECHAMP, référent sûreté est venu sur le terrain afin d'établir un diagnostic. Le 08 septembre, il a rendu son dossier technique concernant la vidéoprotection sur la commune.

Dans ce dossier, il y a des informations diverses sur la réglementation et sur les différentes sortes de caméras.

Il est préconisé 5 caméras pour les différentes entrées et rues et pour la protection des bâtiments ou lieux, 2 caméras pour la salle polyvalente et city stade et 1 pour le secteur mairie/école/église.

Mme le Maire rappelle qu'il sera possible de solliciter des subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de poursuivre ce dossier
- charge Mme le Maire de solliciter des devis

CDG 54 - convention de partenariat médecine professionnelle et préventive

Il est rappelé au conseil que toute collectivité ou établissement territorial doit disposer d'un service de médecine préventive :

Soit en créant son propre service ou en adhérant à un service de prévention et de santé au travail interentreprises ou assimilé ou à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG).

Les dépenses en résultant sont à la charge des collectivités et établissements concernés.

Le service de médecine préventive du CDG, a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, auquel est affilié la collectivité, propose un service de médecine professionnelle et préventive au titre de ses missions facultatives.

L'accès à cette mission est assujéti à la signature d'une convention organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

Ainsi, si la commune souhaite continuer à bénéficier du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion, il faut adhérer à la nouvelle convention « Médecine professionnelle », pour une application au 1er janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat « Médecine professionnelle et préventive » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, ainsi que les éventuels actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission, etc.).

CCTLB - rapports d'activités

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités 2021 que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat a transmis et concernant :

- Aqualun : la piscine
- Véolia : pour la gestion des déchets ménagers
- Assainissement : la qualité et le prix du Service public
- Administration Générale des services de la CCTLB

ONF - programme de coupes année 2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2023.

- 1 – Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté.
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2023.

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers Unités de gestion n° 16t, 17t et 18t

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :

- partage sur pied entre les affouagistes.

Rapport annuel 2021 du Syndicat des eaux de Manonviller - Ogéviller

Le conseil municipal prend acte du rapport de 2021 que le Syndicat des Eaux de Manonviller-Ogéviller a transmis à la mairie.

SPL XDEMAT - Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Madame le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 25 avril 2018, le Conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT et a signé une convention afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XFLUCO, XCONVOC.....

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler. Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 31 décembre 2022, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

SPL XDEMAT - Rapport de gestion de l'exercice 2021

La SPL XDEMAT a fait parvenir à la commune son rapport de gestion de 2021

Le rapport de gestion, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 955 au 31 décembre 2021)
- un résultat de 285 370 €, affecté en totalité au poste « autres réserves ».

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration.

CDG 54 - Assurance statutaire contrat de groupe 2023-2026

Le Maire rappelle :

Que le Centre de gestion a négocié un contrat groupe afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la concernant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'accepter la proposition et d'adhérer à la convention ci-après :

Assureur : CNP Assurances - SOFAXIS en qualité de sous-traitant

Durée du contrat : Quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année, par chacune des parties, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions : Adhésion au contrat pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C

Formules de garanties proposées :

Taux de cotisation 1,20 %, sur la base du salaire brut, du supplément familial et des charges patronales pour la formule incluant toutes les garanties avec une franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire.

Les garanties couvertes par le contrat I.R.C.A.N.T.E.C sont les suivantes :

- Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle (uniquement les indemnités journalières)
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire

L'assemblée délibérante :

- autorise Madame le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Manifestations de début d'année 2023 (vœux, repas / colis / autres,...)

VŒUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- l'organisation de la cérémonie des vœux avec l'accueil des nouveaux habitants et des bébés nés en 2021 et 2022
- prendre M. Anthony Gérard comme traiteur et les caves St Charles pour la boisson. Tous les autres achats nécessaires seront effectués dans divers commerces.

REPAS DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

Madame le Maire rappelle le repas annuel organisé, à la salle polyvalente, pour les personnes ayant 65 ans et plus.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

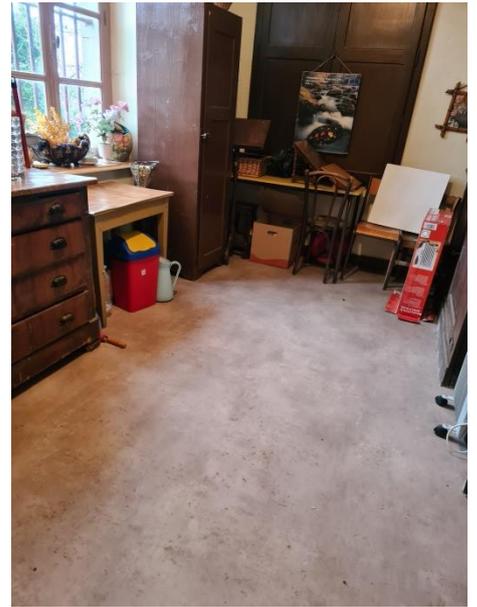
- décide de reconduire le repas pour les personnes à partir de 65 ans et plus

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA SACRISTIE

Avant



Après



L'entreprise S.L.V a réalisé les travaux de réfection du sol en remplaçant le plancher par une dalle béton et un nouveau revêtement de sol.

La toiture a été restaurée par l'entreprise GERARD THIERY.

17 mai 2022 : PRÉPARATION DU FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



SILHOUETTE PIETO



Il y a quelques années la commune a réalisé des travaux concernant la sécurisation de la traverse avec la mise en place de 2 plateaux permettant la limitation de vitesse.

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une silhouette de marque « PIETO » pour améliorer la sécurité des piétons en signalant aux automobilistes un passage piéton.

L'emplacement choisi permet notamment de sécuriser les enfants qui se rendent au city stade, ou à la salle polyvalente pour la cantine, mais également tous les piétons souhaitant traverser.

Ce modèle a été choisi car il permet d'attirer l'attention du conducteur et le pousse à faire preuve de plus de vigilance. Avec son design innovant, il s'intègre agréablement dans le paysage. La structure et qualité du matériel ont été aussi un argument du choix.

BOÎTE A LIVRES



Une boîte à livres a été installée à proximité de la mairie et de l'école. Ce projet de la municipalité permet de favoriser les échanges et d'encourager le plaisir de la lecture pour les enfants et les adultes.

- Cette boîte à livres est mise à disposition gracieusement par la commune.
- Il est de la responsabilité de chacun de veiller à l'état et à la nature des ouvrages déposés.

Merci de respecter ce meuble et les livres qui s'y trouvent

1° PRIX ET 3 ARBRES FRUITIERS PLANTÉS EN ÉCHANGE DE TÉLÉPHONES A RECYCLER

La plantation des arbres fruitiers, dans le verger situé derrière l'école, s'est déroulée, en présence de Mme Sabine Martin déléguée régionale ORANGE, de M Yves ROBINOT, Directeur des relations avec les collectivités locales pour ORANGE, des élus de Thiébauménil, de Mmes les enseignantes, des agents de l'école, des agents de la commune et des enfants.

Les enfants avaient, pour cette occasion, peint et colorié des fruits (cerise, prune, pomme) sur lesquels ils avaient inscrit leur prénom, et qu'ils ont pu accrocher aux arbres une fois la plantation terminée.

Pour terminer cette manifestation, une collation et de la brioche ont été offerts aux enfants et aux personnes présentes.



VIDE-GRENIERS (1^{ER} MAI 2022)

Le dimanche 1^{er} mai par un temps ensoleillé mais frais, dans les rues de notre village, habitants, exposants, visiteurs et promeneurs étaient bien présents pour le retour de notre vide-greniers organisé par l'association Maison Pour Tous.

Décalé d'un dimanche pour cause de second tour de l'élection présidentielle, la manifestation s'est déroulée Rue de l'Eglise, Place Saint Epve, Rue basse, Rue de la Vezouze et Rue de Strasbourg.



Environ quatre-vingt exposants, était présents. Ils ont exposé meubles, vaisselle, bibelots, jouets, outils vêtements, bijoux...



Au total 750 mètres linéaires d'exposition.

Une quinzaine de bénévoles ont participé activement à l'organisation : marquage des emplacements, pose des panneaux et barrières, montage des chapiteaux, intendance et accueil des exposants.

Maison Pour Tous proposait également une vente de boissons et un service de restauration rapide pour rassasier exposants et visiteurs.



Pas moins de
120 pâtés,
80 sandwiches,
60 hot-dogs
et 100 kg de frites
ont été vendus !



La buvette a
également bien
fonctionné

A chaque édition, de nombreux visiteurs parcourent les allées de ce vide-greniers à la recherche de bonnes affaires mais également d'un moment de convivialité ou d'une promenade en famille.

Une journée où il régnait une belle ambiance après deux années d'absence dû au COVID, la précédente édition datant de 2019.

COMMEMORATIONS

Après 2 années bien difficiles, les commémorations du 8 mai et du 11 novembre ont eu lieu dans notre village.

8 mai 2022

Sous un beau soleil, les Thiébauméniloises et Thiébauménilois se sont retrouvés autour du monument aux morts pour se souvenir.



Pour d'autres photos, flasher le QR code suivant :



11 novembre 2022

Sous un temps plus frais, nos concitoyens ont commémoré la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, où Esteban et Noa ont lu des messages.

La matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié.



Pour plus de photos, flasher ce QR code :



14 juillet 2022

Comme à l'accoutumée, la journée a débuté avec son habituel concours de pêche qui a eu lieu sur les rives de la Vezouze. Cette année, ce ne sont pas moins de 21 passionnés qui ont répondu présent pour cette occasion. A l'issue de ce concours, le podium était comme suit : 1er CHATEL Raymond ; 2ème MAIRE Claude ; 3ème MONCHAON Bertrand. Les 21 participants ont été récompensés par un lot.



S'en est suivie la succulente Quiche Lorraine pour la pause du déjeuner qui a fait le bonheur des papilles des jeunes et des moins jeunes.



La journée s'est poursuivie avec l'habituel tournoi de pétanque qui a réuni 110 personnes pour former 55 binômes. Après les séries de manches, le résultat fut ainsi : 1ers gagnants de la finale open, RUSE Nicolas & LEMOINE Florian ; 2nds de la finale consolante, SIRIGU Léo & SIRIGU Ernesto.



La soirée a débuté par son traditionnel défilé aux lampions avec les enfants du village, accompagnés par les parents. Celui-ci s'est déroulé dans les rues de la commune pour finir au-delà du pont de la Vezouze pour pouvoir admirer tous ensemble le magnifique feu d'artifice National.



TOURNOI DE FOOT

Le 14 juillet, Maison Pour Tous a organisé un tournoi de foot à destination des jeunes. 9 équipes se sont succédé sur le city stade.

Cet après-midi a été apprécié de tous. Sur une idée de Nathan Pirodet, accompagné de Gilbert Hans et de bénévoles du FC Lunéville, les jeunes ont pu faire un tournoi et participé à des ateliers sportifs sous un soleil de plomb.

Chaque joueur a eu une médaille et les meilleurs ont eu des coupes. Bravo à tous pour votre participation.



POUR PLUS DE PHOTOS, FLASHER CE QR CODE.



Centre aéré des 1000 couleurs

Du 11 au 29 juillet 2022, 147 enfants se sont succédé à l'accueil de loisirs mis en place par Maison pour tous pour la 2^{ème} année consécutive.

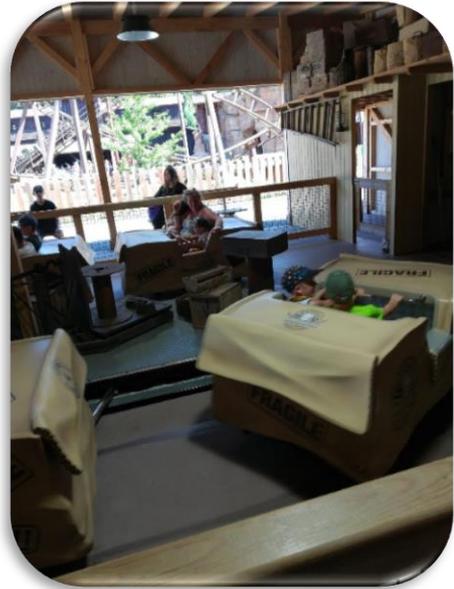
Cette année le thème retenu par l'équipe d'animation a été : « **le sport dans tous ses états** » ! Durant ces 3 semaines, les enfants ont pu s'essayer à différents sports : handisport, foot, base ball, tennis de table, pétanque, volley ball, gym, judo ou encore badminton.

Les animateurs, Johanna, Justine, David, Nathan, Amélie et Céline, ont également proposé des sorties durant ces 3 semaines. Les enfants ont pu aller à Fraispertuis mais aussi au Fort Pélissier et à Fort Aventure.

Une sortie piscine a également été organisée chaque semaine pour permettre aux petits comme aux grands de se rafraîchir par ces températures caniculaires !

Rendez-vous est pris pour juillet 2023 !





LA FÊTE PATRONALE DU 17 SEPTEMBRE 2022

Dès 18 h les membres de Maison pour Tous étaient au rendez-vous sous les chapiteaux pour la soirée flammekueche.



Le four investi par MPT a été mis en route pour l'occasion.



Ce fut le premier essai mais rassurez-vous les autres tartes flambées étaient une belle réussite !

Cette soirée a été agrémentée par une démonstration de danses country qui ont été fort appréciées.



LA FÊTE PATRONALE (SUITE)

Les enfants se sont donnés à cœur joie sur le manège et au volant des karting.



SOIRÉE BEAUJOLAIS

Le vendredi 18 novembre 2022, MPT a fêté l'arrivée du beaujolais nouveau. Ambiance et convivialité furent au programme tout au long de la soirée et tout le monde reparti en se donnant rendez-vous pour le beaujolais 2023.



Beaujolais, Beaujolais, levons nos verres à l'amitié !



Saint Nicolas 2022

Le 3 décembre 2022, Le grand Saint Patron et ses fidèles compères, le Père Fouettard et le boucher sont venus rendre visite aux enfants du village.

Après sa majestueuse sortie de l'église, il est passé parmi les Thiébauménilois, accompagné de ses complices, pour rejoindre son char. Une fois monté à bord, le défilé a pu débuter et se poursuivre dans les rues du village. Les enfants étaient ravis de suivre le Saint Patron qui distribuait des bonbons depuis son char. Le défilé s'est achevé à la salle polyvalente sur la RD400.

Une fois tout le monde installé, les Thiébauménilois ont pu profiter du spectacle "la boîte à rires" que nous a offert l'artiste "TOF BLANC". Les enfants, les petits comme les grands, ont participé à ce spectacle interactif. Ce qui a fait la joie de ceux-ci mais également des parents.

Après ce divertissement, un goûter, brioche et boissons chaudes, a été servi en attendant la distribution des friandises aux enfants.



Noël solidaire

Sur proposition de Maison Pour Tous, le 21 décembre, 5 ados du village (Aurore, Mila, Maxence, Elena et Timéo) ainsi que Loris, pâtissier en herbe, ont confectionné de délicieux biscuits pour les aînés du village.

Accompagnés de Jean-Louis, Cécile, Marie-France et Céline, ils ont également préparé des boîtes dans lesquelles ont été placés des dons des habitants (parfums, savons, châles, verres...) ainsi que des décorations de Noël fabriquées par Axel et Alban . Les jeunes ont également décoré des cartes de vœux pour faire plaisir aux plus âgés.

Puis le soir venu, les ados sont allés distribuer les colis dans les maisons pour rencontrer et parler un peu avec leurs aînés.



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU 07 JANVIER 2023

Comme d'autres manifestations, nous avons pu renouer avec ce moment de partage que nous avons presque tous fini par oublier tant les derniers vœux en présentiels remontent à loin, à janvier 2020 soit 3 ans.



C'est en présence de Mme Véronique DEL FABRO, sénatrice, M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, collaborateur de Thibaut BAZIN, député, Mmes les maires de Laneuveville aux Bois et Fréménil, M. le maire de Marainviller, M. BOURA, président honoraire du Syndicat des Eaux que s'est déroulée cette cérémonie.

Les discours finis, ce fut le moment d'accueillir les nouveaux habitants, les bébés nés en 2021/2022 et de récompenser les enfants ayant participé à la confection des colis solidaires offerts aux personnes de plus de 70 ans.



REPAS DES AÎNÉS

En raison de la pandémie de COVID 19, il n'y a pas eu de repas en 2021 et 2022. Le dernier avait eu lieu le 01/02/2020.

Ce samedi 4 février 2023, pour la reprise c'est 53 personnes qui ont participé à cette belle journée conviviale et de partage, organisée par la commune et Maison pour Tous. Le repas élaboré par M. STREIFF Sébastien, traiteur, fut très apprécié de tous.

Les petits toasts qui accompagnaient l'apéro ont été confectionnés par Jean-Louis, Christiane, Céline et Dominique.

Un grand merci également, aux enfants de l'école de Thiébauménil qui ont confectionné les jolis décors disposés sur les tables.

Jean-Claude MAUSOLÉO et CLAUDY ont animé cette journée sur des airs d'accordéon.





CLUB DE L'ÂGE D'OR

De début septembre jusque fin juin, le club de l'Âge d'or ouvert à tous, se réunit tous les jeudis de 13 h 30 à 17 h 00 à la salle socioculturelle. Il compte à ce jour 12 adhérents.



Ses membres se retrouvent régulièrement et en toute convivialité pour « taper la belote » ou pour des jeux de société comme le « UNO », le « Rummikub » et ces après-midi se terminent par un goûter. Les membres fêtent également leurs anniversaires.



Avis aux amateurs de jeux, n'hésitez pas, rejoignez le Club, vous serez les bienvenus.

ADMR

L'association d'aide à domicile en milieu rural de Bénaménil / Domjevin créée depuis 1960, regroupe aujourd'hui 21 communes dont la commune de Thiébauménil.

L'ADMR est une association agréée, à but non lucratif, qui répond aux besoins d'Aide à la Personne, d'Aide à l'environnement, de Portage Repas, de Garde d'enfants, de téléassistance, pour les Familles, les Personnes Âgées, les Personnes Handicapées, en favorisant entre autre le maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie. Il y a 41 professionnels.

C'est aussi un réseau humain qui tisse des liens par des bénévoles au service des autres.

En 2022, 16 personnes de Thiébauménil ont bénéficié des services de l'ADMR au quotidien. Ce qui représente : 3847 Heures d'intervention et 1215 repas livrés à domicile.

STOP! AUX INCIVILITÉS

Nouveau panneau installé le 05 octobre 2022 et déjà cassé le lendemain 06 octobre 2022.



Mur derrière la salle polyvalente et mur de la salle socioculturelle tagués !!!!



Abri bus tagué
et carreau cassé
(ni vu ni connu ???)



Et ça continue !!!!



Panneau tagué !!!!!

D'autres panneaux de rue ont dû être changés car ils avaient également été tagués !!!!

Dégradation au city stade !!!!!!!



Déchets sauvages sur le Chemin du noir
Valet « dit chemin bleu »!!!!

Déchets sauvages sur le
Chemin du Goutal !!!!



COMMENT FAUT-IL LE DIRE !!!!!

Les déjections canines continuent, elles sont retrouvées devant les maisons et le long des murs, sur les trottoirs, dans le cimetière, au city stade, sur l'aire de jeux (allée des Roses, merci pour les enfants qui sont peut-être les vôtres !!!), autour de l'église, autour du monument aux morts, sur les parties enherbées de la commune.....

MERCI POUR TOUS CES JOLIS CADEAUX.

En application du Règlement Sanitaire Départemental, les déjections animales sont interdites sur la voie publique, et les personnes accompagnées d'un chien ont l'obligation de ramasser les déjections que leur animal abandonnerait sur la voie publique, ainsi que dans les parcs, jardins et espaces verts.

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres le souvenir désagréable de son passage...



**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

Pour profiter d'une commune propre, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont très simples à ramasser.

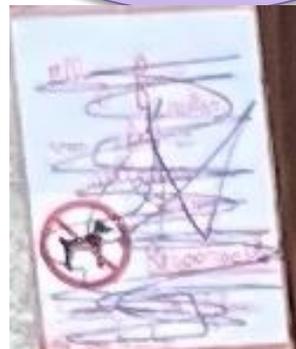
Il suffit pour cela de vous munir d'un sac plastique (ou de sachets disponibles en mairie), que l'on emporte avec soi avant d'aller promener son chien.

Son utilisation est simple : Introduisez la main dans le sac, ramassez la déjection, retournez le sac afin de le fermer et jetez le dans votre poubelle. Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !!



Message d'un habitant vu sur Facebook :

Juste devant mon salon
Chiens 🐕 🐶 chats 🐈 🐱!?
Je ne sais pas 🙄 !!!
Merci aux maîtres de nos
chers amis ! 🙄 🙄



Honte aussi à la personne qui a tagué l'affiche mise sur la façade d'une maison !!!



Évidemment, il est plus facile de laisser son animal faire ses besoins en catimini, sur le domaine public, devant chez les autres, plutôt que de salir son jardin, sa belle pelouse...et d'être obligé de ramasser les déjections avant de passer la tondeuse. Et puis notre village est tellement éloigné de la nature.....

Rappel aussi de l'arrêté municipal en date du 14 janvier 2022 qui stipule :

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens.

Article 1 - Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse dans le village et sur les chemins communaux.

Chez les P'tites Ardoises

Ça bouge

L'assemblée générale des P'tites Ardoises s'est tenue le 7 octobre 2022 à 20h à Manonviller.

Le rapport moral et financier de l'année 2021/2022 a été approuvé à l'unanimité.

Les membres du bureau ont tenu à informer que grâce à la participation des enseignants, des élèves, des parents et des maires des 3 communes lors des diverses manifestations, ***l'association a pu verser, de 2009 à 2022, la somme de 40 115.85 euros aux écoles pour la réalisation des projets.***

Pour cette année 2022/2023, du mouvement dans le bureau:

Une personne quitte le bureau Céline Rodrigues que les membres du bureau remercient pour sa collaboration active et cinq personnes viennent renforcer l'équipe à la grande joie des membres : Virginie BURTIN, Cécile SAND, Nathalie COLIN, Ludivine GRIFFON et Olivier WINZENRIETH.

Le nouveau bureau est ainsi composé :

Olivier WINZENRIETH	(Laneuveville aux Bois) -	Président
Virginie BURTIN	(Laneuveville aux Bois) -	Vice Présidente
Rachèle CUNY	(Marainviller) -	Trésorière
Marion COLIN	(Thiébauménil) -	Trésorière Adjointe
Nathalie COLIN	(Thiébauménil) -	Secrétaire
Victoria-Lyne LEGER	(Laneuveville aux Bois) -	Secrétaire Adjointe

Sans oublier les autres membres actifs :

Cécile SAND, Elise BARRIER, Anne NEY, Ludivine GRIFFON et Guillaume LIGER.

Le calendrier de nos activités pour cette nouvelle année scolaire est le suivant :

Dès la rentrée des vacances : Vente des calendriers avec les photos des 4 classes

En novembre 2022 : vente de chocolat et de bonbons.

9 Décembre 2022 : visite du Saint Nicolas dans nos écoles pour un goûter.

22 février 2023 : Zumba pour les enfants l'après midi et le soir pour les adultes.

Mars 2023 : vente des fromages dont la distribution aura lieu le samedi 25 mars 2023 à la salle des fêtes de Thiébauménil

Dimanche 26 mars 2023 : Boom déguisé pour nos enfants à Thiébauménil

Sans oublier le samedi 17 juin 2023 : Kermesse au stade de foot de Laneuveville aux Bois

Comment aider les p'tites ardoises ?

Si des habitants, « non parents » d'élèves, souhaitent soutenir nos actions plusieurs solutions se proposent à eux :

- adhérer en payant la cotisation de 8 €
- profiter des diverses ventes (calendrier, bonbons, chocolats, fromages)
- proposer son aide pour la kermesse

Dans tous les cas, vous pouvez nous contacter par mail:
lesptitesardoises@gmail.com ou se rapprocher d'un membre du bureau

AMC Marainviller/Thiebaumenil

Suite à la disparition de plusieurs de ses membres, la section des Anciens Combattants AMC Marainviller/Thiebaumenil s'est réunie le 21 janvier 2023 pour nommer les nouveaux élus du bureau :

Président : M. GENAY Jonathan

Vice-Président : M. GAY Jean-Marie

Trésorière : Mme FERRARI Monique

Trésorier Adjoint: M. BOURGARD Francis

Secrétaire: Mme DUMAS Jacqueline

Membres du Conseil d'administration : Mme DUMAS Jacqueline, Mme HACHON Raymonde, Mr COQUERON Roger, M. GAY Jean-Marie, M. MANGIN Georges

Vérificateur aux comptes : M. FLAVENOT Éric

Délégués de secteur:

CROISMARE : M. IMBASTARO Vincent

LANEUVEVILLE AUX BOIS ET MANONVILLER : Mme FERRARI Monique

MARAINVILLER : Mme HACHON Raymonde

THIEBAUMENIL : Mme FERRARI Monique, M. GAY Jean-Marie M. MANGIN Georges

MONCEL les LUNÉVILLE : M. BOURGARD Francis

PORTE- DRAPEAU : M. GENAY Jonathan, M. PRIVET Ghislain, M. COQUERON Roger

RESPONSABLE PORTE- DRAPEAU: COQUERON Roger

En 2023 l'AMC sera présente :

- à CROISMARE pour la cérémonie du 08 mai
- à MARAINVILLER pour la cérémonie du 11 novembre



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

Samedi 08 avril	Chasse aux œufs
Dimanche 30 avril	Vide-greniers
Vendredi 12 mai	Assemblée générale M.P.T.
Juillet	Centre aéré
Vendredi 14 juillet	Festivités du 14 juillet
Septembre	Reprise des activités M.P.T.
16-17 Septembre	Fête patronale
Vendredi 17 novembre	Soirée Beaujolais nouveau
Samedi 9 décembre	Saint Nicolas

Rappel des activités de Maison pour Tous :

GYM renforcement musculaire le mardi à 19 H 00.

GYM Pilates le mercredi à 19 H 00.

CLUB DE L'AGE D'OR le jeudi à 13 H 30.

Cotisation de la carte adhérent MPT : 5 €





LA RENTREE SCOLAIRE 2022

Le regroupement de Laneuveville-aux-Bois/Manonviller/Thiébauménil compte un effectif total de 100 élèves.

Les effectifs pour l'école de Thiébauménil sont de **48** élèves, répartis comme suit :

25 élèves avec Nathalie Vanot, Directrice de l'école :

- ◆ 9 élèves en moyenne section maternelle (MS)
- ◆ 16 élèves en grande section maternelle (GS)

23 élèves avec Laetitia Achterfeld :

- ◆ 17 élèves en petite section maternelle (PS)
- ◆ 6 élèves en cours préparatoire (CP)

Les deux enseignantes sont aidées par Brigitte, ATSEM de l'école.
Chez les petits, deux AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) prennent en charge 2 enfants atteints d'autisme.

Les effectifs pour l'école de Laneuveville-aux-Bois sont de 52 élèves.

27 élèves avec Glossinthe Marchal :

- ◆ 14 élèves en cours élémentaire première année (CE1)
- ◆ 13 élèves en cours élémentaire deuxième année (CE2)

25 élèves avec Jérôme Adloff :

- ◆ 12 élèves en cours moyen première année (CM1)
- ◆ 13 élèves en cours moyen deuxième année (CM2).

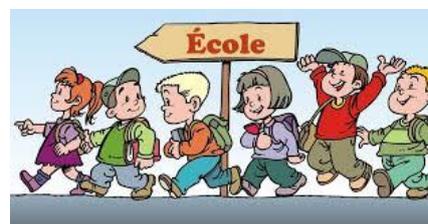
Les parents élus au Conseil d'école pour l'année scolaire 2022-2023 sont :

Pour l'école de Laneuveville-aux-Bois :

- Mesdames BARRIER et DECLE.

Pour l'école de Thiébauménil :

- Mesdames LEGE et GRIFFON



GARDERIE



GARDERIE SCOLAIRE ET RESTAURATION

Les enfants sont accueillis à la garderie à l'école de Thiébauménil le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30 par Valérie DROUARD.

TARIFS :

Matin : forfait : 3,50 €

Soir : forfait : 4,50 €

Restauration : 5,50 € (repas et garderie)

Forfait journée complète : 13,00 € (matin, midi et soir jusque 18H30)

Le fonctionnement de la garderie scolaire et de la restauration est sous la responsabilité du SIS LMT dont la présidente (Mme Meyer) reste à la disposition des parents pour d'éventuels renseignements concernant ce service.

Les repas sont assurés par le prestataire API qui propose toute l'année des menus à thèmes, « bio » et locaux avec une fois par semaine un menu végétarien.

A Thiébauménil, les enfants sont encadrés par Valérie et Brigitte et à Laneuveville-aux-Bois par Victoria-Lyne et Anne.



EXTRAIT DU CONSEIL D'ÉCOLE DU RPI LANEUVEVILLE AUX BOIS/THIEBAUMENIL EN DATE DU 20/10/2022

Activités des écoles réalisées depuis la rentrée:

Pour Thiébauménil:

- le 29/09/22: intervention d'un musicien conteur (Etienne SIBILLE) dans le cadre du NJP pour tous les enfants de l'école, thème: le jazz à la Nouvelle Orléans, découverte et écoute de 5 instruments de musique avec une chanson apprise par cœur avant le spectacle.
- le 17/10/22 matin: intervention d'un formateur au secourisme (Nicolas REINERT) pour les enfants du MS, GS et CP (cette activité fait suite au projet « pas de panique 112 » de la dernière année scolaire).
- le 17/10/22 après midi : sortie au théâtre de Lunéville pour les MS et GS « Tête d'œuf » de la compagnie des O et à l'instant.
- Abonnements chez Milan « Histoires pour les petits » et « Koala » (pour le cycle 1).

Pour Laneuveville-aux-Bois:

- Renouvellement des abonnements aux journaux Mon Quotidien et Le Petit Quotidien pris en charge par l'association Les P'tites Ardoises.
- Inscription aux Incorruptibles (CE1/CE2).
- Parcours Opéra pour les CE1-CE2 : visite de l'opéra le 13/10/22, préparation en classe, intervention d'une médiatrice puis représentation à l'opéra de Nancy le 13/11/22. Des demandes de culture bus à la CCTLB ont été faites pour chaque sortie. Ce projet sera poursuivi sur l'année avec l'intervention d'un chanteur si les subventions sont acceptées.

Activités des écoles à venir:

Pour Thiébauménil:

- Projet « école et cinéma » : c'est un dispositif d'éducation à l'image et qui entre dans un parcours d'éducation artistique et culturel; il y aura 2 séances au cinéma de Lunéville.
- Inscription aux spectacles de la Méridienne: il reste la classe de Mme Achterfeld qui a demandé « Le disco des oiseaux » et « Spitimou »
- Inscription aux programmes du CPIE de Champenoux: « La rivière dans tous les sens » de la PS au CP.
- Réservation à la médiathèque de Lunéville: « Racontines » pour les PS/MS et « Des livres et des histoires » pour les GS/CP jeudi 23/3/23 au matin.
- Inscription aux Incorruptibles (prix littéraire décerné par les enfants): projet de lecture tout au long de l'année scolaire (6 livres pour les CP et 6 livres pour les MS/GS). Cette activité rentre dans une action du TER « lire et jouer », elle s'achève avec le vote de l'album préféré en fin d'année scolaire.

Pour Laneuveville-aux-Bois:

- Inscription au spectacle de la Méridienne « Odyssée, la conférence musicale
- Inscription aux programmes du CPIE de Champenoux: « Contes, Land'art et approche sensible » pour les CM1-CM2 et « Qui vit là ? » pour les CE1-CE2.
- Projet Lire et Jouer pour les CM1-CM2 : rapporter à la maison un sac avec un livre et un jeu (lire, jouer et échanger entre parents et enfants).
- Projet cinéma pour les CM1-CM2: en attente de la validation des subventions. Pendant une semaine, des professionnels du cinéma viendront dans l'école pour faire 2 courts-métrages construits avec les enfants.

Pour les deux écoles:

- Photo de classe
- Piscine: elle débutera le jeudi 8 décembre pour les élèves de la GS au CM2 jusqu'au 9 mars. Il y aura 2 créneaux: un de 9h00 à 9h40 pour les deux classes de l'école de Laneuveville-aux-Bois et l'autre de 9h40 à 10h20 pour les GS-CP. Deux transports sont donc nécessaires, et pris en charge par le Syndicat scolaire LMT.

Nous avons un nouveau parent qui a passé le stage agrément natation au mois d'octobre et qui pourra donc nous accompagner lors des séances de piscine.

Bilan financier

La coopérative scolaire de l'école sert à financer de nombreuses activités de classe : sorties pédagogiques et culturelles (transport et entrées), intervenants, achat de matériel pour les classes (jouets, livres...), abonnement à des magazines...

Nous rappelons que la coopérative scolaire a plusieurs sources de financement:

- les cotisations volontaires des familles en début d'année scolaire (12 euros par enfant).
- la subvention du Syndicat scolaire LMT.
- les recettes liées à la vente des photos de classe.

Au début de chaque année scolaire, les comptes de la coopérative scolaire sont examinés par au moins 2 adultes dont un parent d'élève.

L'année a débuté avec un solde de 578,29 € pour l'école de Laneuveville-aux-Bois et de 641,46 € pour l'école de Thiébauménil.

Par ailleurs, l'association Les P'tites Ardoises aide depuis de nombreuses années au financement des sorties scolaires mais également à l'acquisition de jeux pour les enfants. Grâce à ses actions, elle a attribué cette année 600 € pour chaque classe du regroupement.

Sécurité:

Tous les ans, 2 exercices incendie, 2 exercices PPMS de type « attentat-intrusion » et 1 exercice de type « risques majeurs » doivent être organisés dans chaque école.

Pour Thiébauménil :

L'exercice incendie a été effectué le 26/9/22 et un exercice attentat intrusion le 21/10/22.

Pour Laneuveville-aux-Bois :

Un exercice incendie a été organisé le 22/9/22 et un exercice attentat intrusion le 14/10/22

Territoire Éducatif Rural (TER)

Notre TER dépend du collège de Bénaménil, c'est un contrat éducatif qui propose des actions, des projets autour de quatre axes:

- Axe 1, promouvoir la pratique de la lecture et des langues étrangères;
- Axe 2: Développer la culture scientifique, numérique et artistique;
- Axe 3: Soutenir les actions dans le domaine du sport, de la santé et de la citoyenneté;
- Axe 4: Renforcer les échanges vers l'extérieur et la mobilité.

Toutes les écoles rattachées au collège de Bénaménil peuvent y participer.

Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 57 29 02 39

Destinataire(s) :

MAIRIE DE THIEBAUMENIL
S.A.U.R. - LUDRES -
SIE DE MANONVILLER OGEVILLER

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

SIE DE MANONVILLER OGEVILLER

Commune de : THIEBAUMENIL

Prélèvement et mesures de terrain du **14/02/2023** à **10h40** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : RESEAU FORAGE BENAMENIL (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU THIEBAUMENIL - 5 rue de l'église buanderie

Code point de surveillance : 0000001978 Code installation : 001332 Type d'analyse : D1

Code Sise analyse : 00158199 Référence laboratoire : LSE2302-21933 Numéro de prélèvement : 05400158211

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-05400158211 - page : 1)

Nancy, le 21 février 2023

Pour la Directrice Générale,
Le Chef du service VSSE



Karine THEAUDIN

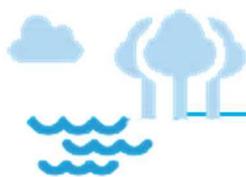
Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	11,5	°C				25,0
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>						
Aspect (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>						
pH	7,8	unité pH			6,5	9,0
<i>Résiduel de traitement</i>						
Chlore libre	0,24	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,31	mg(Cl ₂)/L				
Chlore combiné	0,07	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Bactériologie</i>						
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	5	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>						
Aspect (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,0
Conductivité à 25°C	586	µS/cm			200	1100
Saveur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
<i>Paramètres azotés et phosphorés</i>						
Ammonium (en NH ₄)	<0,010	mg/L				0,1
<i>Fer et manganèse</i>						
Fer total	<10	µg/L				200

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



1 ouvrage(s) de prélèvement



1 station(s) de production

312 271 m³ produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

4 104 m³ importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

0 m³ exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours



9 ouvrage(s) de stockage

1 200 m³ de stockage

316 376 m³ distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

0 station(s) de surpression

93,979 kml de réseau

1 580 branchements

dont **14** neuf(s)

95,2% des analyses bactériologiques conformes

100% des analyses physico-chimiques conformes



16 fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

7 fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)



81,57% de rendement de réseau

1,7 m³/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



247 861 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,3** € TTC / m³

Au 1^{er} janvier 2022 pour une facture de 120 m³

L'influenza aviaire

communément appelée **grippe aviaire**, désigne les différentes formes du virus de la grippe qui infecte les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques. C'est une maladie infectieuse virale très contagieuse, transmissible entre oiseaux et volailles, plus rarement à des mammifères, et habituellement difficilement transmissible à l'homme. La consommation de produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque.

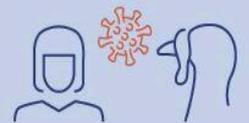
Comment se transmet le virus ?



Par des **équipements** contaminés et mal nettoyés



Par **contact direct** entre animaux



Par **contact indirect** via des personnes ou par l'environnement

Quelles mesures de prévention ?



Les oiseaux d'élevage sont **mis à l'abri** pour éviter tout contact avec des oiseaux sauvages malades



Les éleveurs et les professionnels appliquent des mesures sanitaires strictes ; ils réalisent des **autocontrôles** pour détecter rapidement la présence du virus.



La **vaccination** n'est pas encore possible mais des expérimentations sont en cours

Que fait l'État en cas de foyer ?



1

Abattage des oiseaux concernés pour éviter la transmission du virus à d'autres élevages

2

Autour du foyer, des mesures sont prises pour protéger les oiseaux d'élevage et captifs

3

Versement d'une compensation financière à l'éleveur en dédommagement des oiseaux abattus

4

Les oiseaux abattus n'entrent pas dans la chaîne alimentaire

Que faire si vous trouvez un oiseau mort ?



Ne touchez pas l'oiseau, mais notez le lieu de découverte (le géolocaliser si possible).



Signalez-le à l'Office départemental de la biodiversité, ou à la Fédération des chasseurs et informez la mairie



Si vous allez ensuite dans un élevage de volailles ou une basse-cour, changez de vêtements et de chaussures

année 2023

Programme

Février

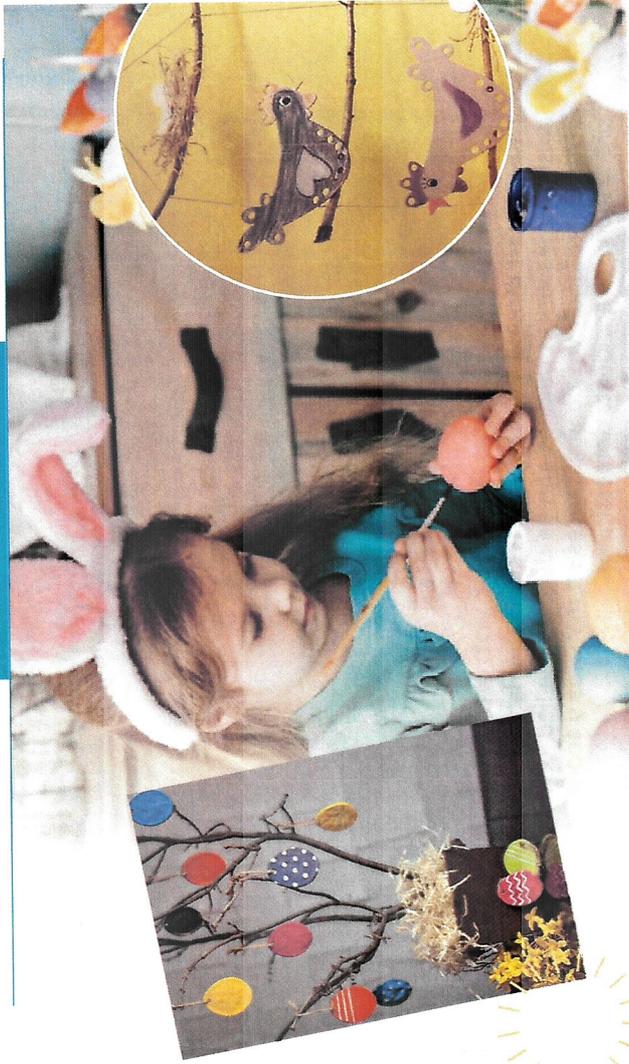
Les ambassadeurs du tri de la CCTLB répondent à vos questions : les consignes du tri, comment réduire ses déchets ?

A l'Eco Appart

> **Mardi 28 février de 14h à 16h**
Un bioseau et une boîte à piles seront remis à chaque participant.



Mars



Comprendre ses factures d'énergie
animé par **Engie**
Comment réduire ses factures avec des écogestes simples.

Des goodies seront donnés aux participants
A l'Eco Appart
> **Mardi 7 mars de 14h à 16h30**

Atelier Zéro Gaspi
Animé par l'Eco Appart et les Ambassadeurs du Tri de la CCTLB
Une dégustation sera proposée aux participants
A l'Eco Appart
> **Jeudi 16 mars de 14h à 16h**

Comment faire des économies sur un caddie de courses ? (1ère séance)
A l'Eco Appart en collaboration avec le centre social Les Epis
> **Jeudi 23 mars de 14h à 16h**

Cuisiner simple et à petit prix, c'est possible ! (2ème séance)
Rendez-vous au centre social Les Epis et repartez avec votre conffection.
4B, Avenue du Général de Gaulle à Lunéville
> **Mardi 28 mars de 14h à 16h30**

Fabrication de décorations pour Pâques
A l'Eco Appart
> **Jeudi 30 mars de 14h à 16h30**

Les paiements par carte bancaire sur Internet :

Les achats sur le Web ont pris une place prépondérante dans notre vie quotidienne. La France compte plus de 200 000 sites marchands sur internet. L'approche des fêtes de fin d'année va sans nul doute relancer le commerce électronique. Si dans une grande majorité des cas, les opérations de paiement se passent sans soucis, il est nécessaire d'avoir quelques réflexes simples pour sécuriser vos paiements

1 / Attention aux réseaux Wi-Fi publics :

Un réseaux Wi-Fi non sécurisé peut être facilement observé. Un pirate peut installer sur votre terminal un logiciel malveillant et intercepter vos données.

2 / Veillez au sigle de paiement sécurisé :

Entrez uniquement vos coordonnées bancaires dans un formulaire comprenant une sécurisation HTTPS. En règle général il s'agit d'un petit cadenas visible dans la barre d'adresse de votre navigateur



3 / Ne communiquez jamais vos informations bancaires :

Ne communiquez jamais votre numéro de carte bancaire ainsi que le cryptogramme visuel (trigramme) par téléphone mail ou via un canal non sécurisé prévu à cet usage.

4 / Activez la double authentification :

Mettez en place une double authentification proposée par les organismes bancaires. Elle peut se matérialiser par un code secret demandé juste après un paiement. Celui-ci peut vous être envoyé par SMS, par mail, par téléphone, le code SMS étant le plus souvent utilisé.



5 / Privilégiez la sécurité au gain de temps :

Il est préférable de ne pas enregistrer votre carte sur une application smartphone. La CNIL recommande la non-conservation des données relatives à la carte de paiement sur l'application ou dans le navigateur des clients dans la mesure où ces terminaux ne sont pas nécessairement conçus pour garantir une sécurité optimale des données bancaires.



6 / Méfiez-vous des sites inconnus :

Certains sites malveillants peuvent prendre l'apparence d'un site marchand ou de paiement que vous connaissez. Avant d'acheter : Renseignez-vous sur la réputation du site / Privilégiez les sites connus / Prenez connaissance des notes et avis des consommateurs / Méfiez-vous des offres alléchantes.

6 / Bien entendu, il ne faut pas oublier aussi.... :

- Sécurisez votre terminal informatique : Mise à jour régulière des équipements, utilisation d'un anti-virus et d'un pare-feu, sécurisation des accès.
- Consultez régulièrement vos comptes bancaires en ligne afin de vérifier qu'aucune transaction douteuse n'a été réalisée.
- Sécurisez vos mots de passe : Variez-les, si possible attribuer un mot de passe pour chaque usage. Un mot de passe doit contenir au moins douze caractères (Majuscule, minuscule, chiffre et caractères spéciaux).
- Utilisez votre messagerie de façon sécurisée : Lisez attentivement les informations contenues dans les courriels, ne cliquez pas sur les pièces jointes ou les liens qui paraissent douteux....



6 / En cas d'incident.... :

Si vous constatez avoir été piraté suite à un achat en ligne, **contactez tout d'abord votre banque** pour faire opposition sur votre carte bancaire et pour ensuite demander le remboursement des opérations frauduleuses ou demander l'attribution d'une nouvelle carte bancaire.

Vous pouvez ensuite **signaler ce piratage sur Perceval**, la plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire.

Etes vous prêt pour le certificat d'étude ?

Fort en Maths : L'escargot grimpeur

Un escargot est en bas du clocher de l'église qui mesure 10 mètres. L'escargot grimpe 3 mètres chaque jour. Le soir il se repose et glisse, ce qui le fait redescendre de 2 mètres chaque nuit. Dans combien de jours aura-t-il atteint le sommet ?

Bon sens exigé : le casse-tête floral

La fleuriste a sept plantes de couleurs différentes qu'elle range ainsi : la fleur jaune est au milieu, la rouge n'est pas entourée de deux fleurs, la plante verte est à côté de la rouge, la fleur orange est complètement à droite, la fleur au centre est entre la bleue et la rose puis l'orange et la bleue sont de chaque côté de la violette. Comment sont rangées ces plantes ?

100% Devinette : Cours de ménage

Le professeur s'adresse à ses élèves : Quand il est noir, il est propre et quand il est blanc, il est sale. Quel est le message du professeur ?

1^{er} juin 1908

Dictée



La maison des grands-parents

6 fautes !

calculatrice : 3

grammaire : 3

Sachez-vous

les retrouver ?

Du plus loin qu'il m'en souvienne, je vois mon grand-père et ma grand-mère, levés avant le jour, bien lavés dans l'eau fraîche de leur puits, cheminant chacun de son côté vers une besogne ou une autre. Je les vois, quoiqu'ils n'aient jamais eu d'autre montre que le clocher du village, réunis à midi devant un plat de légumes au lard. La grand-maman filait, cousait, tricotait, lavait et repassait avec la destérité d'une fée. Et il faut croire que le bonhomme de grand-père n'était pas maladroit non plus ; car pour fabriquer une échelle, réparer une tonne ou un cuveau, emmancher un outil, il ne s'adressait qu'à lui-même. Ce n'est pas le docteur qui pouvait déranger l'équilibre de leur budget, car ils ont vécu vieux sans savoir ce que c'est que d'être malades. Ils étaient donc à l'aise sans argent, leur superflus s'écoulait chez mes oncles et chez mon père, en paniers de fruits, en rayons de miel ou en fromages salés, et jamais un mendiant ne frappait à leur porte sans recevoir un morceau de leur pain bis.

Edmond About, « Le Roman d'un brave homme »

Solutions

L'escargot grimpeur :

Dans huit jours. Il monte en réalité d'un mètre par jour, en 7 jours il aura donc grimpé 7 mètres. Et le huitième jour il atteindra le sommet avant que le soir arrive et qu'il ne redescende.

Le casse-tête floral :

De gauche à droite les plantes sont dans l'ordre suivant : la fleur rouge, la plante verte, la rose, la fleur jaune, la fleur bleue, la violette, la fleur orange.

Cours de ménage :

Le tableau noir de la salle de classe a certainement besoin d'être nettoyé.

Corrigé de la dictée :

Vocabulaire : dextérité, cuveau, superflu

Grammaire : levés, lavés (accord avec grand-père et grand-mère), malade (sens général, donc singulier).